

Annuaire des membres du RRéVA Guyane

ARS Guyane – Février 2024

Qu'est ce que le RRéVA ?

Le **réseau régional de vigilances et d'appui (RRéVA)** est constitué, dans chaque région, de l'ensemble des structures régionales de vigilances et d'appui, et piloté par l'ARS. L'objectif du réseau est l'amélioration de la qualité et la sécurité des prises en charge en santé.

Mission des structures

- La veille, la surveillance, le recueil des déclarations d'évènements indésirables et leur évaluation ;
- L'animation territoriale et la formation des professionnels ;
- L'appui et l'expertise en tant que de besoin à la gestion des risques, la qualité et la sécurité des prises en charge.

Objectifs du RRéVA

Le réseau vise principalement à améliorer, en lien avec les agences nationales compétentes :

- L'organisation des vigilances sanitaires en région ;
- La coordination du traitement et de la gestion des signalements ;
- La synergie des actions préventives et correctives menées dans le cadre de la veille et de la sécurité sanitaire.

Composition du RRéVA

Le RRéVA est composé de l'ensemble des structures régionales de vigilance et d'appui (SRVA) qui interviennent sur le territoire guyanais :

- centre régional de pharmacovigilance (CRPV)
- centre d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance-addictovigilance (CEIP-A)
- coordonnateur régional d'hémovigilance (CRH-ST)
- coordonnateur régional de matériovigilance (CRMRV)
- centre antipoison et de toxicovigilance (CAP-TV)
- observatoire du médicament, des dispositifs médicaux et des innovations thérapeutiques (OMEDIT)
- centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPias)
- centre régional en antibiothérapie (CRAtb / CRAIG)
- cellule régionale de santé publique France
- identitovigilance

Le signalement

Que signaler

Les professionnels de santé doivent signaler à l'agence régionale de santé **tout événement susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ou sur le fonctionnement de l'offre de soins**. Ainsi, les événements suivants doivent être signalés à l'ARS :

- Maladie à déclaration obligatoire
- Infection associée aux soins
- Évènement indésirable grave lié aux soins en établissement de santé, médico-social ou en ambulatoire
- Évènement indésirable relatif aux vigilances
- Tout autre événement sanitaire ou environnemental pouvant avoir un impact sur la santé de la population

Les événements indésirables graves liés aux soins

Un événement indésirable grave lié aux soins (EIGS) est un événement inattendu au regard de l'état de santé et de la pathologie de la personne et dont les conséquences sont le décès, la mise en jeu du pronostic vital, la survenue probable d'un déficit fonctionnel permanent, y compris une anomalie ou une malformation congénitale (art. R. 1413-67 du code de la santé publique et décret n° 2016-1606 du 25 novembre 2016).

Qualification	Non associé aux soins	Associé aux soins
Non grave	EI = événement indésirable	EIAS = EI associé aux soins
Grave	EIG = événement indésirable grave	EIGS (ou EIAGS) = EIG associé aux soins

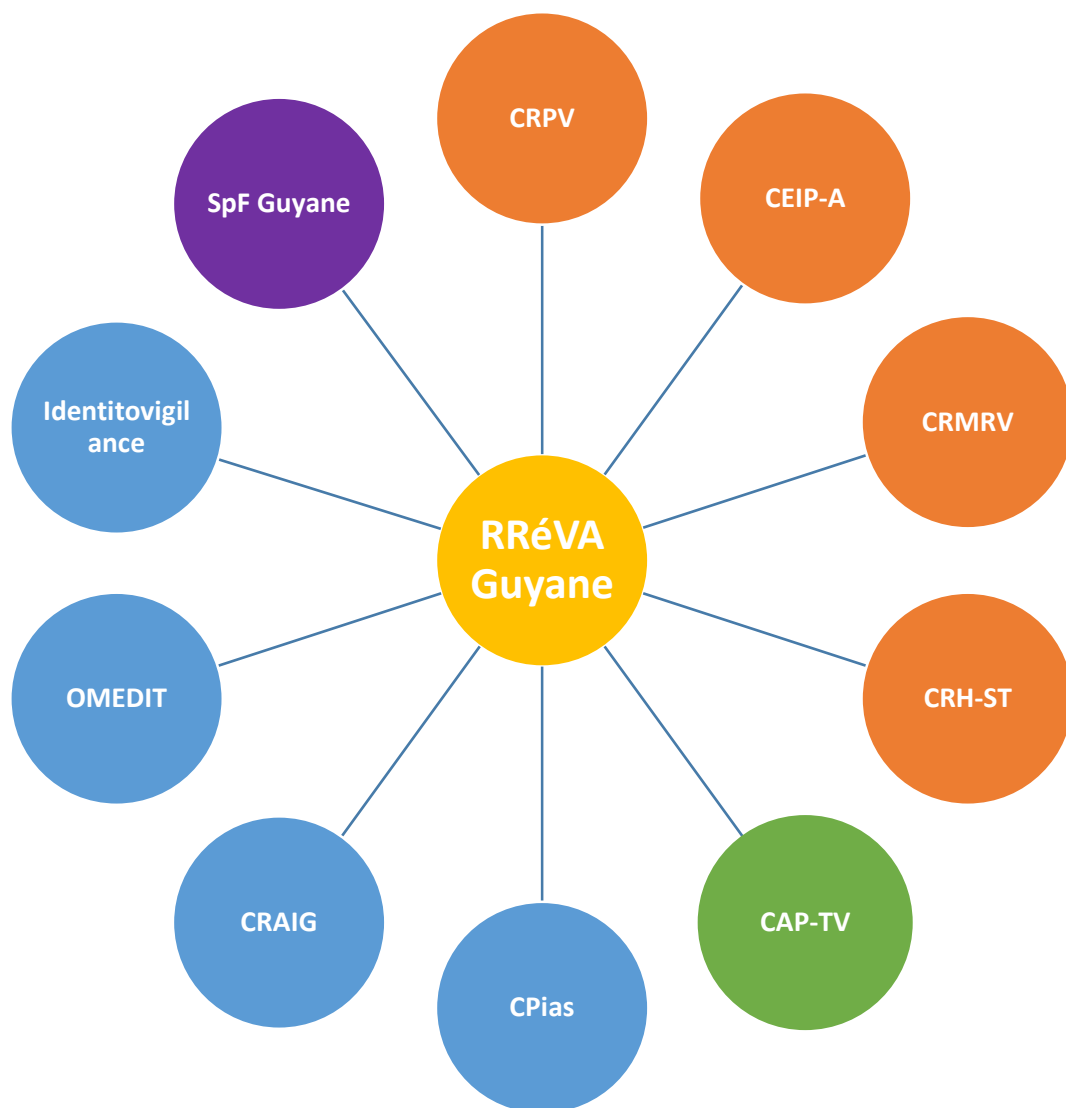
Pourquoi signaler des EI ?

Tous les événements indésirables, graves ou non graves, méritent d'être analysés afin de comprendre les raisons de leur survenue et trouver la façon d'éviter qu'ils se reproduisent. De plus, les événements graves sont déclarés à l'ARS afin de développer un partage d'expériences aux niveaux régional et national.

Comment signaler :

- En interne : se renseigner sur la procédure interne de votre établissement (*NB : un événement peut concerner plusieurs vigilance*)
- Via le **portail de signalement des événements sanitaires indésirables** : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/> - les **EIGS** doivent impérativement être signalés via cet outil
- Les autres événements peuvent être signalés au point focal régional de l'ARS : ars973-alerte@ars.sante.fr

Structures membres du RRéVA Guyane



-  Vigilances produit, structures dépendant de l'ANSM
-  Toxicovigilance, structure dépendant de l'ANSES
-  Vigilances liées aux pratiques
-  Structure dépendant de Santé Publique France



Coordonnateur régional d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle

Définition

L'Hémovigilance et la Sécurité Transfusionnelle ont pour objet l'ensemble des procédures de surveillance et d'évaluation des incidents de la chaîne transfusionnelle, ainsi que des effets indésirables (EI) survenant chez les receveurs de Produits Sanguins Labiles (PSL).

Missions

- **Accompagner l'organisation de l'hémovigilance et de la sécurité transfusionnelle** par la mise en place et le respect de la réglementation et des évolutions régulières (une réunion par an et par établissement de santé transfuseur au moins)
- **Assurer le suivi des EI et des incidents** (logiciel e-Fit)
- **Instruire et assurer le suivi des dossiers d'autorisation des dépôts de sang et participer en tant qu'expert à leurs inspections**

Ce que peut vous apporter la structure

- Amélioration de la mise en place des circuits des PSL au sein de l'établissement de santé tout en respectant la réglementation
- Etude des EIR, des incidents et valorisation de la déclaration
- Mise en relation ou partage d'expériences entre établissements de santé
- Veille réglementaire

Contactez votre structure

Dr Pascal Guéguénat

Tél : 0594 39 53 46 / 0694 23 68 15

pascal.quegueniat@ch-cayenne.fr / pascal.quegueniat@ars.sante.fr

Centre régional de Pharmacovigilance



Définition

La pharmacovigilance est une discipline médicale assurant la **surveillance, l'évaluation, la prévention et la gestion du risque d'effet indésirable** (EI) (réaction nocive et non voulue) des médicaments.

Missions

- **Réponse aux questions** concernant le risque d'effets indésirables des médicaments et la conduite à tenir que ce soit devant une suspicion d'EI ou dans une démarche préventive
- **Identification de nouveaux EI** après la commercialisation des médicaments au niveau :
 - Régional, par le recueil et l'expertise des signalements d'EI rapportés par les professionnels de santé et les patients dans le cadre d'une utilisation conforme, d'un mésusage, d'une interaction médicamenteuse, d'un surdosage, d'une erreur médicamenteuse, d'une exposition au cours de la grossesse ou de l'allaitement, d'une exposition professionnelle)
 - National et régional par la réalisation d'enquêtes spécifiques, dans le cadre des missions régionales (ARS) ou nationales (ANSM)
- **Amélioration de la connaissance des effets indésirables des médicaments** tout au long de leur commercialisation par :
 - La participation à la recherche scientifique
 - La formation initiale et continue auprès des professionnels de santé (Bulletin de pharmacovigilance, disponible sur le site du réseau des centres régionaux de pharmacovigilance <https://www.rfcrpv.fr/> ou par mail : inscription gratuite sur la liste de diffusion en envoyant un mail à pharmacovigilance@u-bordeaux.fr)

Ce que peut vous apporter la structure

- **Vous soutenir dans l'identification de la responsabilité d'un médicament dans une situation clinique où un EI est suspecté** : Chez un patient ou vous-même, il n'est pas toujours aisé d'identifier un effet indésirable médicamenteux, en particulier quand plusieurs médicaments sont pris en même temps et/ ou que l'effet présenté n'est pas encore décrit. Pourtant l'identification précoce de la responsabilité d'un médicament dans la survenue d'un EI permet d'optimiser sa prise en charge.
- **Vous orienter dans la prise en charge des EI** s'ils sont identifiés : chaque EI selon son mécanisme et sa nature impliquera une prise en charge adaptée.
- **Vous rendre acteur de l'identification de nouveaux EI ou de situation à risque** : vous avez la possibilité d'agir en nous transmettant vos signalements d'EI qui seront transmis à l'ANSM pour prendre des mesures adaptées!

Pour pouvoir vous fournir des données au plus près de la réalité sur le profil de sécurité des médicaments, nous avons besoin de vos signalements ! En cas de survenue d'effets indésirables graves et/ou inattendus : Pensez à déclarer via le portail des signalements (<https://signalement.social-sante.gouv.fr>)

Contactez votre structure

Centre régional et de pharmacovigilance (CRPV) Bordeaux – DROM

Hôpital Pellegrin, CHU de Bordeaux

33076 Bordeaux cedex

pharmacovigilance@u-bordeaux.fr

Tel. +33 5 56 79 55 08 / +33 5 57 82 21 99

Centre régional d'addictovigilance

Définition

L'addictovigilance est une discipline médicale assurant la surveillance des cas **d'abus et de dépendance liés à la prise de toute substance** (légale ou non) ayant un effet psychoactif, qu'elle soit médicamenteuse ou non, à l'exclusion de l'alcool éthylique et du tabac, ainsi que des **conséquences médicales** liées à leur consommation.

Missions

- **Réponse aux questions** concernant des risques sanitaires associés à la consommation de produits psychoactifs et la conduite à tenir (que ce soit dans une démarche préventive ou non), la réglementation, les effets recherchés, les interactions, le détournement de médicaments, le potentiel d'abus/ de dépendance etc.
- **Identification de nouvelles substances, mode d'usage et risques** associés à l'usage de produits psychoactifs au niveau :
 - Régional, par le recueil et l'expertise des cas rapportés par les professionnels de santé et les patients
 - National et régional, par la réalisation d'enquêtes spécifiques
- **Amélioration de la connaissance** des substances psychoactives, de leurs usages et des risques sanitaires associées par
 - La participation à la recherche scientifique
 - La formation initiale et continue auprès des professionnels de santé (Bulletin d'addictovigilance, inscription gratuite en envoyant un mail à ceip.addictovigilance@u-bordeaux.fr)

Ce que peut vous apporter la structure

- **Vous soutenir dans l'identification de la responsabilité d'une substance psychoactive dans une situation clinique** : l'offre de substances psychoactives et leurs usages évoluent constamment et leurs effets et leurs risques sont souvent peu documentés. Le CEIP-A peut ainsi vous aider à identifier si l'effet présenté est compatible avec la substance consommée (exemple : trouble urologique et consommation chronique de kétamine) ou orienter sur la possibilité de réaliser des analyses toxicologiques afin d'identifier la substance en cause. L'identification de ces substances peut permettre d'identifier la propagation d'une substance potentiellement dangereuse sur un territoire et permettre d'informer précocement des risques aussi bien les professionnels de santé que les usagers.
- **Vous rendre acteur de l'identification de nouveaux produits psychoactifs ou de nouveaux risques** : vous avez la possibilité d'agir pour protéger la population en nous transmettant vos signalements. Ceci est particulièrement important dans les territoires d'Outre Mer qui sont confrontés à des problématiques spécifiques notamment en raison de leur position géographique

Pour pouvoir vous fournir des données au plus près de la réalité sur les substances psychoactives, leur usage et les risques associées afin d'améliorer la prévention et la prise en charge de la population, nous avons besoin de vos signalements ! Pensez à déclarer les cas via le portail des signalements (<https://signalement.social-sante.gouv.fr>), **ces données respectent l'anonymat** !

Contactez votre structure

Centre régional et de pharmacovigilance (CRPV) Bordeaux – DROM

Hôpital Pellegrin, CHU de Bordeaux

33076 Bordeaux cedex

pharmacovigilance@u-bordeaux.fr

Tel. +33 5 56 79 55 08 / +33 5 57 82 21 99

Coordonnateur régional de matérovigilance et de réactovigilance



**Matérovigilance
Réactovigilance**
Nouvelle Aquitaine
Antilles - Guyane

Définition

La matérovigilance (MV) correspond à la vigilance dédiée aux dispositifs médicaux (DM) et la réactovigilance (RV) à la vigilance dédiée aux dispositifs médicaux de diagnostic *in vitro* (DMDIV).

Elles ont pour objet la surveillance des incidents et risques d'incidents résultants de l'utilisation des DM et DMDIV après leur mise sur le marché.

Missions

- Accompagner, former et informer les correspondants locaux de MV et RV
- Favoriser la remontée et la qualité des signalements
- Optimiser le processus de traitement des signalements pour l'ANSM (recevabilité et cotation)
- Faciliter les échanges d'informations entre l'ANSM et les correspondants locaux
- Mettre à jour l'annuaire des correspondants locaux de MV et RV

Ce que peut vous apporter la structure

- Un appui méthodologique et réglementaire concernant les vigilances en lien avec le DM et le DMDIV
- Une aide au signalement des cas de matérovigilance et réactovigilance
- Les professionnels de santé ont l'obligation de signaler les cas graves de MV et RV
- Des réponses à vos questions : prise en charge d'un incident, suivi d'une déclaration, statut du dispositif en cause dans un incident, que déclarer...

Contactez votre structure

CRMV Nouvelle Aquitaine – Antilles – Guyane

Pharmacie - Hôpital Pellegrin Place Amélie Raba Léon 33076 Bordeaux Cedex

Tél : 05 57 82 16 63

Mail : materiovigilance-reactovigilance.aquitaine@chu-bordeaux.fr

Site internet : <https://www.mrvregionales.fr>

Centre Antipoison et de toxicovigilance (CAP-TV)



CENTRE
ANTIPOISON
TOXICOVIGILANCE
FRANCE

Définition

Le Centre Antipoison et de Toxicovigilance est un service médical composé d'une équipe de médecins, pharmaciens et infirmiers. Ce centre informe les professionnels de santé et le public sur les risques toxiques de tous les produits existants, médicamenteux, industriels et naturels.

Missions

- Répondre en urgence : avis spécialisé en toxicologie médicale exercée 24h/24
- Surveiller les effets toxiques sur l'homme, aigus ou chroniques, d'un mélange ou d'une substance, naturelle ou de synthèse, disponible sur le marché ou présent dans l'environnement.
- Mettre en œuvre des actions d'alerte, de prévention, de formation et d'information

Ce que peut vous apporter la structure

- Des réponses à toute demande d'avis ou de conseil concernant le diagnostic, le pronostic et le traitement des intoxications humaines
- La surveillance des intoxications humaines entrant dans le champ de la toxicovigilance (produits ménagers et d'hygiène, substances chimiques, gaz, plantes, champignons, pesticides)
- L'alerte des autorités et agences sanitaires en cas de menace pour la santé publique
- Des expertises toxicologiques sur demande des services de l'Etat et des agences sanitaires.

Contactez votre structure

CAPTIV d'Île-de-France

Hôpital Fernand Widal – 200, rue du faubourg Saint-Denis, 75475 Paris Cedex 10

01 40 05 43 28

Numéro d'urgence 24h/24 : 01 40 05 48 48

Mail : cap.paris.lrb@aphp.fr

Observatoire du Médicaments, des Dispositifs Médicaux et de l'Innovation Thérapeutique



Définition

L'OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe Guyane est une structure inter-régionale d'appui et d'expertise sur les produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux). Elle travaille en collaboration avec l'ARS et l'Assurance maladie et en interface avec les professionnels, les établissements de santé, des soins de premier recours et les établissements médico-sociaux.

Missions

- Renforcer la qualité, la sécurité et la pertinence de l'usage des produits de santé et lutter contre l'iatrogénie médicamenteuse
- Apporter une expertise médico-économique sur les produits de santé
- Contribuer à la gestion des événements indésirables graves associés aux soins impliquant des produits de santé
- Accompagner à la mise en œuvre et l'évaluation des contrats en lien avec les produits de santé

Ce que peut vous apporter la structure

- Appui et expertise auprès des professionnels de santé pour la pertinence et le bon usage des médicaments et dispositifs médicaux
- Accompagnement sur l'amélioration de la qualité et sécurité du circuit du médicament et dispositifs médicaux,
- Contribution à la gestion des événements indésirables relatifs aux produits de santé en appui des autres structures membres du RREVA
- Mise à disposition d'outils et mutualisation et partage des expériences régionales sur les produits de santé
- Formation des professionnels et relais d'informations

Contactez votre structure

OMEDIT Nouvelle-Aquitaine Guadeloupe Guyane
103 bis rue Belleville - CS 91704 - 33063 Bordeaux Cedex
05 57 01 47 00
omedit@omedit-nag.fr / <https://www.omedit-nag.fr> /

Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (Cpias)



Définition

En appui au directeur général de l'ARS et aux professionnels de santé, le CPias (centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins) contribue à l'expertise dans la gestion et la prévention du risque infectieux associé aux soins dans les établissements de santé, les établissements et services médico-sociaux, le secteur des soins de ville et usagers de la région Guyane, dans le cadre des plans et programmes nationaux de prévention des infections associées aux soins (IAS) et de résistance aux anti-infectieux.

Missions

- Apporter une expertise et appui à la demande des ES, des EMS et de tout professionnel de santé quel que soit son lieu d'exercice pour des questions d'ordre scientifique, technique ou organisationnel dans la gestion du risque infectieux
- Coordonner et animer le réseau des référents chargés du conseil et de l'appui aux prescripteurs d'antibiotiques en lien avec l'ARS.
- Contribuer à l'information et la formation des acteurs de la prévention des IAS
- Accompagner à la gestion des risques et réaliser une évaluation des pratiques de prévention des infections associées aux soins
- Préparer et aider à la gestion de risques sanitaires émergents d'origine infectieuse et à potentiel épidémique.
- Investiguer des épisodes infectieux associés aux soins dans le cadre des signalements.

Ce que peut vous apporter la structure

- Conseils et assistances techniques concernant la prévention des infections associées aux soins et de la résistance aux anti-infectieux dans les 3 secteurs de soins,
- Information et formation des acteurs de la prévention des IAS, des professionnels de santé et des usagers, en lien avec l'ensemble de structures régionales concernées,
- Aide à l'interprétation et à l'appropriation des textes, des nouveaux outils pédagogiques de gestion des risques.
- Accompagnement dans la mise en oeuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation pour la santé en lien avec l'ensemble des structures régionales concernées.
- Promotion de la déclaration des IAS et valorisation des différentes données liées aux signalements, enquêtes et surveillances.

Contactez votre structure

CPias Guyane

Centre Hospitalier de Cayenne Andrée Rosemon

3 Avenue Alexis BLAISE 97300 Cayenne

0594 39 48 38 / 0694 20 29 12

cpias.guyane@ch-cayenne.fr



CRAIG : Centre Régional en Antibiothérapie et Infectiologie de Guyane (CRATb de Guyane)

Définition

Le CRAIG – CRATb de Guyane est une structure d'expertise et d'appui à tous les professionnels de santé des trois secteurs de soins (ville, établissements médico-sociaux, établissements sanitaires) pour promouvoir le bon usage de l'antibiothérapie, et ainsi lutter contre l'antibio-résistance.

Missions

- Porter la politique régionale en termes de bon usage des antibiotiques
- Coordonner et animer les réseaux de professionnels de santé en charge des programmes de bon usage des antibiotiques
- Elargir et structurer l'accès au conseil en antibiothérapie
- Faciliter le parcours de soin en infectiologie pour la ville et les établissements de santé

Ce que peut vous apporter la structure

- Un maillage territorial pour les avis en antibiothérapie et le parcours des patients en infectiologie
- La diffusion d'outils de bon usage
- Des formations des professionnels de santé
- Une sensibilisation des usagers au danger de l'antibio-résistance

Contactez votre structure

CRAIG - CRATb de Guyane

Centre Hospitalier de Cayenne - Rue Alexis BLAISE- 97300 Cayenne

0594 39 50 40

craig.cratbguyane@ch-cayenne.fr

Identitovigilance



Définition

L'identitovigilance (IDV) est l'organisation mise en œuvre pour fiabiliser l'identification de l'utilisateur et de ses données de santé à toutes les étapes de sa prise en charge. L'Identité Nationale de Santé (INS) est mise en œuvre depuis le 1er janvier 2021.

Missions

- Mettre en place et coordonner un réseau régional des référents locaux en identitovigilance
- Informer et sensibiliser les professionnels aux bonnes pratiques d'identification
- Promouvoir le signalement et aider à la gestion des événements indésirables associés à des erreurs d'identification

Ce que peut vous apporter la structure

- Une information sensibilisation à l'Identité Nationale de Santé et aux nouveautés introduites par le Référentiel National d'Identitovigilance
- Un accompagnement dans la mise en œuvre de l'INS
- Des réponses à vos questions : sur l'identification numérique des usagers
- sur les mesures barrières pour limiter les erreurs d'identification lors de la prise en charge (en partenariat avec QualiREL Santé)

Contactez votre structure

Dr Gilles THOMAS
Référént régional en identitovigilance
gthomas@gcsguyasis.fr
06.94.13.89.40

Cellule régionale de Santé publique France en Guyane



Définition

Créée en 2016, Santé Publique France est l'agence nationale de santé publique. Etablissement public administratif sous tutelle du ministère chargé de la santé, elle est un centre de référence en santé publique, agence d'expertise scientifique, fondée sur le continuum entre la connaissance et l'intervention.

Missions

- Anticiper, par la mise en œuvre d'un système national de veille et de surveillance, afin de prévenir les risques sanitaires
- Comprendre, en améliorant les connaissances sur l'état de santé de la population
- Agir, en promouvant la santé, en expérimentant des programmes de prévention, en répondant aux crises sanitaires.

Ce que peut vous apporter la structure

- L'observation épidémiologique et la surveillance de l'état de santé des populations
- La veille sur les risques sanitaires menaçant les populations
- Le lancement d'alerte sanitaire
- L'excellence scientifique et l'expertise collective
- Le fonctionnement en réseau et les partenariats

Contactez votre structure

Cellule régionale de Santé Publique France en Guyane
66 avenue des Flamboyants – CS40696 – 97300 Cayenne
guyane@santepubliquefrance.fr
www.santepubliquefrance.fr